

AGRITOURISME

Vente directe et accueil des clients à la ferme

Après une phase de lancement de leur activité agritouristique, de nombreux agriculteurs souhaitent améliorer l'accueil des clients sur leur ferme. Des aides aux porteurs de projets existent pour les aider à réaliser leurs investissements.

Le Conseil Régional d'Aquitaine et l'Union Européenne accordent des aides financières pour l'accueil des visiteurs, du local jusqu'à l'aménagement extérieur (sentiers pour les fermes découvertes par exemple).

Le taux d'aide est de 30%, majoré à 35% pour les jeunes agriculteurs. Les agriculteurs doivent être adhérents à un réseau reconnu comme Bienvenue à la ferme.

Pour permettre aux producteurs à la ferme de recevoir leurs clients dans les meilleures conditions 430 300 euros d'aides ont été programmés pour le département des Landes, soit 37 dossiers de producteurs adhérents à Bienvenue à la ferme. La part du Conseil Régional d'Aquitaine représente 66% des aides en valeur (22 dossiers) et celle de l'Union Européenne 34 % (soit 15 dossiers).

Depuis 2000, la subvention moyenne perçue est de 11 600 euros par dossier, pour des projets de l'ordre de 45 500 euros (92% local d'accueil, 7% aménagements extérieurs, 1% signalétique).

En 2005, devant le succès de cette mesure (16 dossiers en 2005 pour les Landes), des plafonds d'investissements éligibles ont dû être mis en place à hauteur de 30 000 euros d'investissements éligibles. Les producteurs ont perçu une subvention réelle de l'ordre de 21% du projet global. En 2005, le montant moyen des aides a atteint 8 100 euros par dossier.

Laure BUTHON, conseillère agritourisme – Chambre d'Agriculture des Landes.

En bref

Accompagnement des porteurs de projets agritouristiques par le Conseil Régional d'Aquitaine et l'UE. :

- adhésion à un réseau labellisé et reconnu
- un seul dossier tous les 3 ans avec assiette subventionnable maxi de 30 000 euros
- environnement extérieur éligible plafonné à 15 000 euros.
- pas de plancher minimal
- 30% d'aide (bonification 5%)
- critère de revenu pour le Conseil Régional de 30 000 euros/exploitant

Pour instruire ce type de dossier ou pour un diagnostic agritouristique plus complet, veuillez contacter le service Tourisme de la Chambre d'Agriculture des Landes – tel 05 58 85 44 43

La formation, pensez-y

Pour améliorer l'accueil des visiteurs sur les fermes et sur les salons, la Chambre d'Agriculture des Landes met en place deux sessions de formation :

- communiquer sur son activité touristique. deux stages de 2 jours : 16-23 février et 10-17 mars
- mieux vendre sur les salons et les foires. deux stages de 2 jours : 9-16 mars et 24-31 mars

Renseignements et Inscription :Pôle Développement- Unité Formation tel 05 58 85 45 14